



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

VARENNE AGRICOLE

EAU

CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Conclusions du Varenne agricole de l'eau
et de l'adaptation au changement climatique**

1^{er} février 2022



PARTIE 1

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique : répondre à l'urgence d'agir

UN CONSTAT D'URGENCE À AGIR

La vague de gel du printemps dernier a été un électrochoc pour le monde agricole. Cet épisode d'une violence inédite a mis en avant la très forte accélération des effets du changement climatique et leurs conséquences dramatiques pour nos productions agricoles.

Au-delà des épisodes exceptionnels, le changement climatique entraîne de plus en plus d'effets pour les agriculteurs, et donc une nécessaire adaptation de notre agriculture, par exemple lorsqu'il s'agit de faire face à un épisode de grêle, à des sécheresses précoces, plus fréquentes, plus intenses ou encore à des pluies diluviennes. Cette menace est présente pour toutes les productions, aussi bien végétales qu'animales, et partout sur notre territoire.

Les scénarii climatiques scientifiques montrent qu'à terme, sur l'ensemble du territoire métropolitain, la diminution du débit moyen annuel des cours d'eau sera de l'ordre de 10% à 40% pour une majorité de bassins. Dans le même temps, l'augmentation probable des précipitations hivernales pourrait entraîner des excès d'eau produisant des stress tout aussi pénalisant pour les cultures.

Pour les agriculteurs, comme pour d'autres acteurs économiques, les épisodes de plus en plus longs et répétés de sécheresse impacteront la viabilité de leurs exploitations et activités, avec notamment pour conséquence des variations brutales des volumes de production qui augmenteront mécaniquement et une plus grande volatilité des marchés.

Il y a donc urgence à agir pour garantir la pérennité de nos agricultures, de leurs productions et de leur ancrage à la fois social et économique dans nos territoires. C'est une question de souveraineté.

ANTICIPER CES EFFETS POUR APPORTER DES SOLUTIONS CONCERTÉES, CONCRÈTES ET RAPIDES

Face à ce constat d'urgence, le président de la République a appelé à une mobilisation collective et rapide avec un impératif : anticiper les effets du changement climatique sur notre agriculture pour mieux la protéger et s'adapter.

A la suite des Assises de l'Eau conclues en 2019, cet élan est décliné et porté par le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique lancé le 28 mai 2021 par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité. Ensemble, ils ont appelé l'ensemble des parties-prenantes (représentants agricoles, associations, élus, territoires...) à prendre part aux groupes de travail constitués autour de 3 grandes thématiques :

-  1. Se doter d'outils d'anticipation et de protection de l'agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques
-  2. Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation
-  3. Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives

Après neuf mois de travail, plus de 1400 participants et 520 organismes (chambres d'agriculture, ONG, agences de l'eau, instituts techniques et de recherche...) de toute la France ont répondu à cet appel, que ce soit dans les groupes de travail nationaux, par écrit ou dans les déclinaisons territoriales du Varenne. La dynamique inédite lancée par le Varenne est donc pleinement engagée et présente aujourd'hui des solutions concrètes pour l'avenir de notre monde agricole et pour notre souveraineté alimentaire.

UNE VISION

Tous les travaux du Varenne sont partis d'une vision :

- ▶ **la souveraineté alimentaire** est un enjeu stratégique pour une nation. Nous l'avons constaté au cœur de la crise de la Covid, et le président de la République l'a rappelé en mars 2020 : « déléguer notre alimentation est une folie » ;
- ▶ **le défi climatique** est l'un des plus grands défis auquel l'Humanité est confrontée. Ce défi climatique bouleverse les cycles naturels, impactant ainsi très directement notre agriculture mais aussi notre biodiversité.

L'agriculture peut aussi contribuer, grâce à des techniques adaptées, à capter le carbone dans les sols. Les plantes sont l'un des meilleurs moyens pour absorber naturellement le carbone de l'atmosphère. Ainsi, les sols des parcelles agricoles peuvent devenir des « puits de carbone » pour capturer le CO2 et donc des acteurs de la lutte contre le changement climatique. Les arbres et les haies participent à la durabilité de l'agriculture en assurant protection et enrichissement en carbone des sols, en réduisant le risque de stress hydrique, en offrant un abri naturel aux animaux d'élevage, en abritant les auxiliaires des cultures et en favorisant la biodiversité.

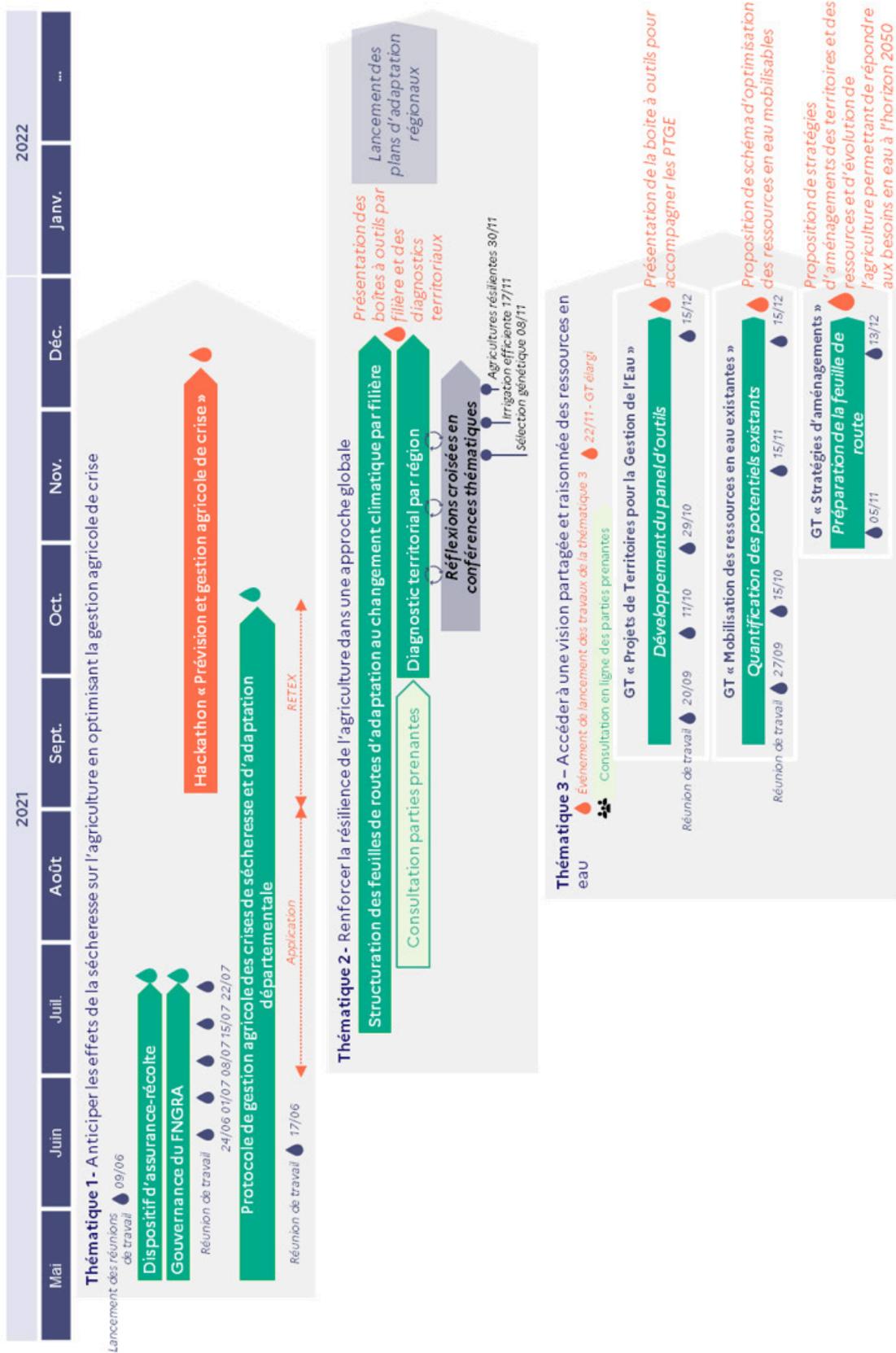
C'est en gardant cette vision en ligne de mire que le Varenne a structuré une série de réponses au changement climatique qui mobilisent l'ensemble des leviers permettant la transformation de l'agriculture, la mise en œuvre, des pratiques économes en eau et protectrices des sols, et, partout où cela est possible et nécessaire, l'optimisation de la ressource en eau pour l'irrigation, dans le respect de son renouvellement et du bon état des milieux.

UNE MÉTHODE

Une méthode unique de concertation et de travail avec l'ensemble des acteurs



9 mois de travaux engagés autour de 3 groupes thématiques



PARTIE 2

Anticiper les effets du changement climatique sur les productions agricoles pour identifier les leviers d'action

ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le résultat premier de ce Varenne a été de réaliser des diagnostics, permettant de prédire et d'anticiper les effets à moyen et long terme sur les ressources en eau disponibles et sur les productions agricoles au regard des travaux existants, des analyses scientifiques (notamment celles de l'étude « Explore 2070 » portée par le ministère de la Transition écologique, de l'INRAe et des instituts techniques) ainsi que des diagnostics territoriaux.

Une nouvelle étude prospective « Explore 2 » permettra de mettre à jour, d'ici 2023, pour le territoire métropolitain, l'évaluation des conséquences hydrologiques des derniers scénarii climatiques du GIEC. Dans ce contexte, les stratégies de l'ensemble des usagers de l'eau doivent s'adapter vers une gestion plus sobre et efficiente de l'eau, concomitamment à une mobilisation de nouvelles ressources en eau.

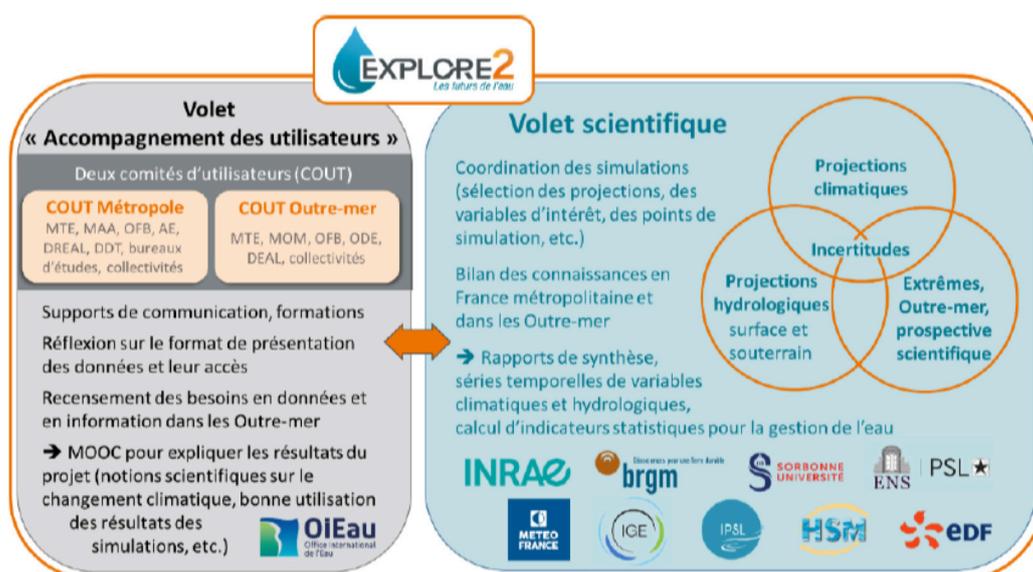
Explore 2070

Le projet « Explore 2070 », qui s'est déroulé de juin 2010 à octobre 2012, a eu pour objectif :

- d'évaluer les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la ressource en eau à l'échéance 2070, pour anticiper les principaux défis à relever et hiérarchiser les risques ;
- d'élaborer et d'évaluer des stratégies d'adaptation dans le domaine de l'eau en

déterminant les mesures d'adaptation les plus appropriées tout en minimisant les risques.

Les données et résultats produits par ce projet seront mis à disposition sur une extension Eau du portail «DRIAS les futurs du climat», qui met actuellement à disposition pour la France des informations climatiques régionalisées. Les actualités concernant le projet sont disponibles sur le site dédié à Explore2.



Co-financements :



Assistance à maîtrise d'ouvrage :



⇒ **Une meilleure anticipation des impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la ressource en eau à l'échéance 2070**

Suite aux travaux du Varenne, les comités de bassins vont lancer d'ici la fin 2022 des exercices de prospective stratégique sur certains axes fluviaux en s'appuyant sur l'actualisation d'« Explore 2070 » pour faciliter l'analyse de la soutenabilité de tous les usages de l'eau.

Le changement climatique dans la Creuse

Sous l'effet du changement climatique, le démarrage de la pousse de l'herbe est désormais plus précoce, et la période d'arrêt de la pousse estivale est allongée, alors que les précipitations sont maintenues à l'automne.

Conséquence : l'herbe pousse plus tôt dans l'année, donc les vaches sont mises au pré plus tôt. Mais le manque d'eau en été nécessite de faire des réserves de fourrage plus importantes qu'auparavant, ce qui n'est pas toujours possible si le printemps est pluvieux. Les éleveurs perdent ainsi en autonomie fourragère, donc en souveraineté à l'échelle de l'exploitation.

La vigne face au changement climatique

La phénologie (floraison, véraison) et la période de récolte sont de plus en plus précoces. La date des vendanges est avancée en moyenne de deux semaines depuis 1980. Par exemple : 15 jours plus tôt en 26 ans à St-Emilion et dans les Côtes du Rhône, et 26 jours plus tôt en Alsace.

Conséquence : une augmentation du degré alcoolique, une baisse de l'acidité du raisin à la récolte, une modification des profils aromatiques et polyphénoliques. C'est donc une perte de qualité pour nos vins, sous l'effet du changement climatique.

La lavande face au changement climatique

La lavande est sensible à la maladie du stolbur, maladie vectorielle véhiculée par une cicadelle (insecte qui se nourrit de la sève des végétaux) *Hyalestes Obsoletus*. Aujourd'hui, la cicadelle arrive à réaliser son cycle à des altitudes de plus en plus élevées et la maladie atteint des zones où la lavande était jusqu'alors protégée.

Conséquence : nos productions de lavandes sont menacées.

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'ANTICIPATION ACCESSIBLES AUX AGRICULTEURS

Permettre aux agriculteurs d'anticiper les conséquences des phénomènes météorologiques est essentiel pour prédire les conséquences sur leurs travaux. En ce sens, MétéoFrance fait notamment évoluer sa gamme de services agro-climatiques, avec le soutien du ministère de la Transition écologique. Dès 2023, il proposera une base d'indicateurs complète destinée aux agriculteurs. Ces données permettront d'adapter et piloter l'activité agricole en prenant mieux en compte les évolutions climatiques et météorologiques.

Dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, un **Hackathon** a rassemblé près de 60 participants du 3 au 5 décembre près de Bourg-lès-Valence, dans la Drôme, pour faire émerger les solutions de demain et doter les agriculteurs d'outils d'anticipation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Les lauréats seront accompagnés pour l'obtention de financements pour développer les prototypes.

ANTICIPER POUR PERMETTRE À L'ÉTAT DE RÉAGIR RAPIDEMENT

Dès juin 2021, le Gouvernement a mis en place un protocole de gestion déconcentrée concernant les impacts de la sécheresse pour le secteur agricole. Ce dispositif permettant de prendre les décisions au plus près des acteurs locaux a apporté un gain de réactivité.

⇒ **Des services de l'État organisés pour une gestion préventive des crises**

Par instruction, le protocole de gestion des sécheresses est élargi à tous les aléas climatiques impactant le secteur agricole, notamment en cas de gel ou d'inondation.

Par un guide, les modalités de gestion par les préfets des crises sécheresse ont été précisées, notamment pour mieux anticiper les crises et leur gestion. Le site internet Propluvia du ministère de la Transition écologique a été revu en profondeur pour mieux informer le grand public des mesures de restrictions d'eau en vigueur dans leur département.

PARTIE 3

Adapter les pratiques agricoles à cette nouvelle donne climatique

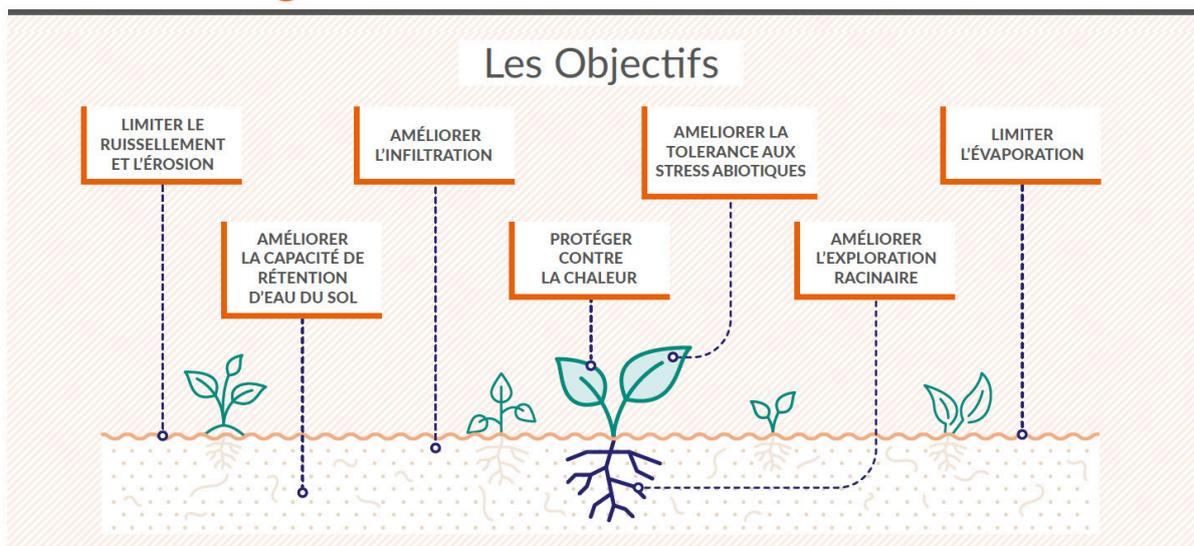
IDENTIFIER LES LEVIERS À DISPOSITION : UNE PREMIÈRE ÉTAPE INDISPENSABLE

C'était une première étape indispensable : réaliser une synthèse de ces leviers d'adaptation ciblant les stress hydrique et thermique, permis grâce aux innovations de la 3e révolution agricole.

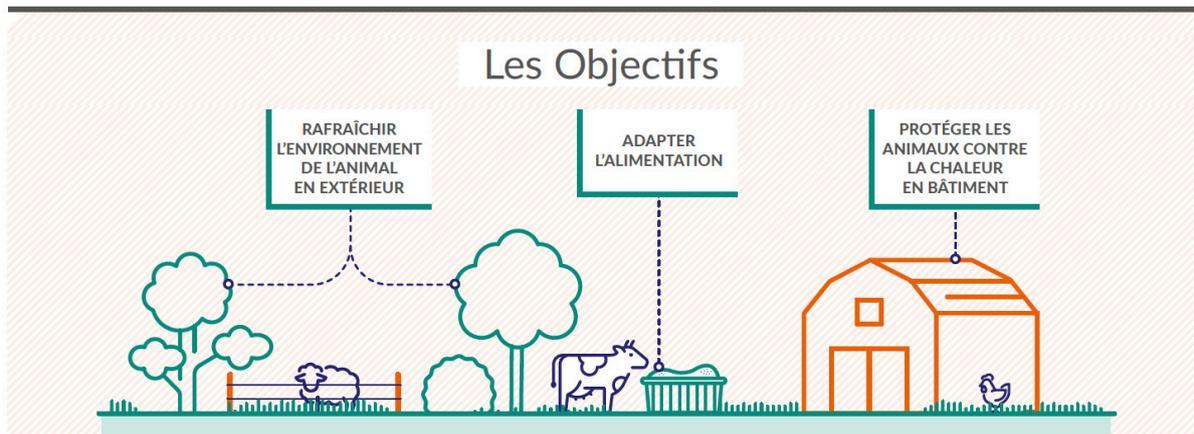
1 AGIR À L'ÉCHELLE DE L'EXPLOITATION



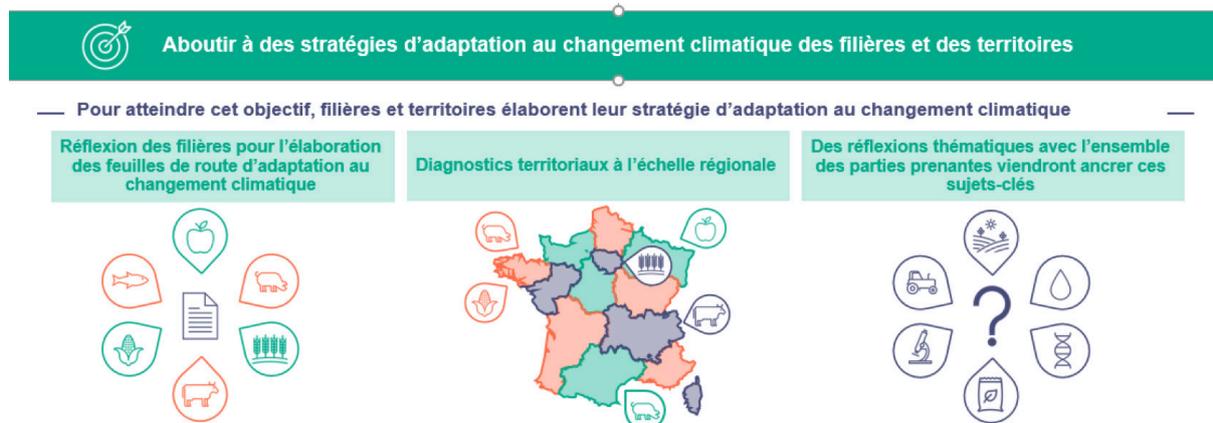
2 AGIR À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE



3 AGIR À L'ÉCHELLE DE L'ANIMAL



UN ENGAGEMENT TOTAL DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS AGRICOLES POUR IDENTIFIER LES LEVIERS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SE Doter DE STRATÉGIES D'ADAPTATION ET D'ANTICIPATION



En 2022, toutes les filières finaliseront une stratégie d'adaptation au changement climatique et mettront en place un plan d'actions d'ici à 2025. Ces travaux seront suivis par France AgriMer.

⇒ **Ces engagements ont été matérialisés par une charte, signée le mardi 1er février, lors de la clôture des travaux du Varenne, par une trentaine de représentants agricoles.**

Constatant les travaux réalisés dans le cadre du Varenne et l'état d'avancement des réflexions menées par les filières et les territoires, d'une part, les filières agricoles s'engagent à :

- ▶ **définir une gouvernance** à l'échelle de leurs secteurs, permettant de suivre les travaux d'adaptation des exploitations et entreprises ;
- ▶ **finaliser en 2022**, pour chacune d'entre elles ou en groupement lorsque cela est pertinent, **la feuille de route de leur stratégie d'adaptation et d'atténuation nationale** en cohérence avec les plans de filières et les plans d'adaptation régionaux ;
- ▶ **conduire leurs plans d'actions d'ici à 2025** afin d'adapter toutes les exploitations, les entreprises et contribuer ainsi à la valorisation de leurs productions et de leurs produits transformés ;
- ▶ **impliquer** autant que possible **les acteurs des territoires** au cœur de la transition afin de renforcer les liens entre eau, agriculture, biodiversité et alimentation, et d'en faire des territoires attractifs, performants, et de concrétiser de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Cette charte sera disponible sur le site du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ DE L'ÉTAT

Le changement climatique peut remettre en cause la pertinence de certaines réglementations. L'Etat s'engage à examiner régulièrement les évolutions nécessaires.

Par exemple, l'irrigation des vignes aptes à la production de raisins de cuve est actuellement interdite du 15 août à la récolte. Pour les vignes en appellation d'origine contrôlée, l'irrigation des vignes est interdite du 1er mai à la récolte, sauf dérogation pour une récolte déterminée en compensation du stress hydrique dès lors que celui-ci est susceptible de remettre en cause la qualité de la production viticole. Le diagnostic et l'anticipation amènent à constater que ces dates fixes doivent pouvoir évoluer au regard de l'évolution du contexte climatique.

⇒ **L'État va donc engager des travaux dans les semaines à venir pour adapter les dispositions réglementaires afin de préserver la qualité des vins tout en prenant en compte la climatologie à venir.**

⇒ **De manière générale, l'État s'engage à étudier régulièrement les propositions issues des feuilles de route des filières, en mobilisant les différents ministères concernés, pour adapter la réglementation si cela s'avérait nécessaire.**

Focus sur la réglementation sur le biocontrôle

Afin de renforcer l'essor du biocontrôle, la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans les secteurs agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite « Egalim ») prévoit que le Gouvernement adopte une stratégie nationale de déploiement du biocontrôle. Cette stratégie a été publiée le 10 novembre 2020.

Élaborée avec l'ensemble des parties prenantes engagées dans cette transition, elle est copilotée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de la Transition écologique.

Des dispositifs spécifiques de soutien à la recherche et à l'innovation dans ce secteur sont mis en place. Le biocontrôle fait ainsi l'objet d'une action spécifique dans les appels à projets Écophyto. Les entreprises des secteurs du biocontrôle et de l'agroéquipement bénéficient de mesures d'accompagnement dédiées dans le cadre du plan France Relance et le biocontrôle est au cœur des stratégies d'accélération « Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » et « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables » du quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA4).

Au niveau réglementaire, la France est pionnière dans la reconnaissance et le développement du biocontrôle, avec une définition de ces produits (décret publié le 18 janvier 2022), des autorisations plus larges que pour les produits phytosanitaires « classiques » ou encore des délais d'instruction réduits au niveau de l'Anses (le délai pour statuer sur une demande d'autorisation de mise sur le marché est restreint à 6 mois pour les produits de biocontrôle au lieu de 12 mois pour les produits phytopharmaceutiques « classiques »).

Il a également été décidé de travailler à la reconnaissance du biocontrôle au niveau européen (dans le cadre de la révision de la directive 2009/128/CE dite « SUD »).

Focus sur la réglementation sur la robotique

L'Etat organisera la convergence des réglementations et des normes. D'une part pour renforcer la sécurité des machines automatiques et des engins autonomes et réduire l'utilisation des traitements phytosanitaires. D'autre part pour faire

évoluer les réglementations en cas de preuves de sécurité par les véhicules autonomes via le développement d'expérimentations en conditions réelles pour aboutir à une solution adaptée à un large éventail d'utilisateurs finaux et diffuser les pratiques et outils

de demain. Afin de faciliter la mise sur le marché des prototypes en optimisant la phase d'homologation, un accompagnement réglementaire en matière de sécurité sera mis à la disposition des entreprises (TPE, PME, startups...).

L'État s'engage pour accompagner les dynamiques régionales

⇒ **Par exemple, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, via le détachement de 2 ETP en 2022 et un accompagnement de 50 000 €, s'associe avec la région Occitanie, et l'Agence de l'Eau Adour Garonne (qui finance à hauteur de 200 000 euros), mais aussi INRAE, la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, et la Coopération agricole pour constituer le « GIP Transitions ». Il a pour objectif d'accélérer les différentes transitions en Occitanie en étant un catalyseur de projets.**

Au-delà des 380 M€ déjà programmés dans le cadre de France Relance, près de 450 M€ seront mis à disposition via France 2030 dans le cadre de différents appels à projet permettant l'accompagnement de l'adaptation au changement climatique. En particulier, deux lignes de financement dotées chacune de 100 M€ seront disponibles dès 2022.

Le Gouvernement investit massivement pour accompagner cette transition.

Dans le cadre de France Relance, environ 330 M€ d'aides ont déjà été programmés :

- ▶ aide individuelle aux agriculteurs dans l'acquisition d'équipements de lutte contre les aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, vent) ;
- ▶ aides à la modernisation des serres horticoles et maraîchères ;
- ▶ aides aux projets liés à la gestion de la ressource en eau ;
- ▶ soutien aux projets collectifs structurants et stratégiques pour les filières via le financement d'investissements matériels et immatériels.



En complément, un guichet France Relance, doté de 50 M€ est actuellement ouvert pour financer l'acquisition d'équipements de lutte contre les aléas climatiques, avec élargissement de la liste de matériels financés.

Dans le cadre de France 2030, différents appels à projets ont d'ores et déjà été ouverts et permettent de financer la recherche et développement au service de tous les leviers nécessaires à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. 250 M€ sont d'ores et déjà disponibles :

- ▶ Appel à manifestations d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux » (87 M€)
- ▶ Appel à projets « AgriTech » (90 M€)
- ▶ Appel à manifestations d'intérêt sur les compétences et métiers d'avenir (22 M€)
- ▶ 1^{er} appel à projets sur les légumineuses (25 M€)
- ▶ Appel d'offres « Pré-séries » (25 M€)

Ainsi, **630 M€** sont d'ores et déjà déployés au service de l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique.

⇒ **En complément, dans le cadre du plan France 2030, deux lignes de financement seront déployées dès 2022**

- **100 M€** seront consacrés en 2022 pour financer l'acquisition d'équipements et de matériels innovants, nécessaires à la 3^e révolution agricole. Un guichet sera lancé en février sur une première liste de matériels ;

- **100 M€** sont alloués en 2022 pour la mise en place d'un appel à projet pour le soutien à l'innovation afin d'accélérer la transition des filières agricoles et alimentaires. Sur cette enveloppe, une part ira au soutien aux investissements dans les projets collectifs pour l'amélioration ou la création d'infrastructures hydrauliques en particulier mobilisant les technologies les plus innovantes.

Dans le cadre du dispositif « Horizon Europe », un appel à propositions de la mission Adaptation au changement climatique et un appel à propositions dans le cadre du pilier Défis sociétaux / Cluster 6 sont dotés de 120 M€ d'ores et déjà disponibles et près de 70 M€ seront ouverts d'ici la fin de l'année.

Enfin une enveloppe de 2 M€ est mobilisée pour un appel à projets dédiés aux enjeux de l'adaptation au changement climatique dans le cadre du PNDAR.

PARTIE 4

Protéger les agriculteurs face à l'accélération de ces phénomènes climatiques

PROTÉGER CONTRE LES ALÉAS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS EN GARANTISSANT UNE INDEMNISATION UNIVERSELLE DES PERTES DE RÉCOLTES

Menés dans le cadre du premier groupe du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, les travaux pour la réforme de l'assurance récolte sont nés d'un constat d'échec du système actuel créé dans les années 60.

En effet, la couverture des risques climatiques n'est aujourd'hui pas suffisante et le système actuel est à bout de souffle.

- ▶ **Parce qu'il ne couvre pas assez d'agriculteurs** : le taux de diffusion de l'assurance est encore trop faible avec seulement 18 % des exploitations couvertes par une assurance multirisques climatiques et avec des grandes disparités suivant les filières (environ 3% en arboriculture par exemple). Dans le même temps, l'exclusion de cultures du régime des calamités agricoles laisse sans réponse des pans entiers de l'agriculture française en cas d'évènement climatique majeur.
- ▶ **Parce qu'il est illisible** : deux systèmes cohabitent aujourd'hui n'incluant pas l'ensemble des cultures. D'un côté l'assurance multirisques climatiques subventionnée et de l'autre le régime des calamités agricoles : chacun possédant des modalités de calcul et des calendriers différents.
- ▶ **Parce qu'il est injuste** : la concurrence entre ces deux systèmes crée des situations inéquitables entre assurés et non-assurés et cultures éligibles et non-éligibles. Pour les productions éligibles aux deux systèmes, les délais peuvent être jusqu'à deux fois plus longs pour les calamités agricoles (avec une indemnisation qui ne reflète pas les pertes réellement subies).
- ▶ **Parce qu'il n'est pas conçu** pour accompagner les adaptations de l'agriculture française face au changement climatique.

Annoncée par le président de la République le 10 septembre 2021, la réforme de l'assurance récolte doit **permettre la mise en place d'un nouveau système plus juste, plus accessible et plus efficace autour d'une structure à trois étages partagée entre agriculteurs, assureurs et État.**

Le système de couverture des risques en cas d'aléas exceptionnels sera ainsi accessible à tous les agriculteurs, indépendamment de leurs types de production à l'inverse du système actuel des calamités agricoles.

Les agriculteurs seront aussi incités à s'assurer contre les risques climatiques, à travers une subvention à la prime d'assurance, sans en avoir l'obligation. Pour financer ce nouveau dispositif universel, qui entrera en vigueur en 2023, le président de la République a annoncé un doublement du budget public – national et européen –, pour atteindre 600 millions d'euros, essentiellement financés par la solidarité nationale, en moyenne par an.

Cette réforme a été votée le 13 janvier à l'Assemblée nationale et sera examinée le 8 février par le Sénat. L'objectif est une adoption définitive avant la fin de la mandature et une pleine opérationnalité en 2023 (nouvelle programmation de la Politique agricole commune).

Pour plus d'informations, [un dossier de presse dédié à cette réforme est disponible.](#)

PROTÉGER LES AGRICULTEURS PAR UNE MEILLEURE GESTION DE L'ACCÈS À L'EAU DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES ET MILIEUX NATURELS

La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu central pour les productions agricoles. La protection de la ressource en eau, tout comme le respect des équilibres naturels et d'une gestion durable, relèvent de l'intérêt général. A l'heure du changement climatique, les tensions autour de la ressource en eau entre les différents usages deviennent de plus en plus visibles, notamment à l'étiage quand les prélèvements agricoles interviennent.

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique a ainsi réuni l'ensemble des parties prenantes pour aborder et dépasser les points de divergence dans un objectif d'écoute et de compréhension mutuelle pour ainsi tracer des voies d'évolution acceptables et assumées, dans la suite des Assises de l'Eau de 2018 et 2019.

RENFORCER LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Créés dans le cadre des Assises de l'Eau, les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sont des outils de planification concertée portant sur l'ensemble des usages de l'eau sur un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, activités récréatives...). L'eau est utile et précieuse pour l'ensemble de notre économie et pour le bon fonctionnement de nos milieux naturels ; seule une approche concertée et intégrant dans les calculs l'ensemble des usages dans le respect de ce que la ressource peut nous offrir nous permettra de progresser.

Les travaux du Varenne confirment que les PTGE sont les outils adaptés pour trouver les réponses spécifiques dans les bassins en tension. Toutefois, si cet outil a fait ses preuves, il doit être aujourd'hui conforté. Les groupes de travail du Varenne ont permis d'identifier des pistes d'amélioration des dispositifs et des voies permettant de lever les difficultés rencontrées.

⇒ L'État s'engage donc à :

Consolider et améliorer les PTGE, par une instruction complémentaire à celle du 7 mai 2019 en intégrant les pistes d'amélioration identifiées par les travaux du Varenne

Renforcer, par voie réglementaire, le rôle du Préfet de département afin d'améliorer les modalités de concertation, le calendrier et la prise de décisions nécessaires

Suivre, via les Préfets de départements concernés, la centaine de territoires à PTGE identifiés, notamment les 15+2 PTGE suivis par la task-force nationale en vue de leur accélération

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES : LANCER DES EXPÉRIMENTATIONS POUR VALORISER CES RESSOURCES

Eaux de pluie, eaux usées traitées, eaux des nappes... de nombreuses sources d'eaux sont disponibles sur le territoire avec différents degrés de mobilisation notamment pour les besoins agricoles.

⇒ L'État s'engage donc à :

Améliorer la connaissance des eaux non-conventionnelles via la création d'un observatoire dédié à la réutilisation des eaux usées traitées au sein du portail national de l'assainissement communal pour capitaliser les retours d'expérience et faire connaître ces techniques auprès des collectivités territoriales

Lancer des expérimentations locales afin de mieux valoriser certaines ressources non-conventionnelles (réutilisation d'eaux usées par exemple) jusqu'alors non mobilisées, en particulier l'utilisation d'eaux usées traitées aux usages dans les entreprises alimentaires. Un décret spécifique sera pris dans ce sens

Financer des projets innovants (réutilisation d'eaux usées par exemple) par la mobilisation de l'appel à projets « Démonstrateurs Territoriaux » du plan France 2030

MOBILISER LES RETENUES EXISTANTES

Qu'il s'agisse des grands ouvrages hydrauliques existants (réservoirs hydroélectriques ou d'autres ouvrages en gestion de Voies Navigables de France (VNF)) ou la remobilisation des retenues existantes peu ou non utilisées, la mobilisation de ces ouvrages constitue un potentiel de ressources intéressant. Une gestion optimale des retenues permet par exemple d'assurer le soutien d'étiage en bonne conciliation de l'ensemble des usages. L'Etat s'attachera à donner suite aux actions identifiées par les travaux du Varenne.

⇒ L'État s'engage donc à :

Lancer deux missions en 2022 sur le bassin Loire-Bretagne d'abord et le bassin Rhône Méditerranée ensuite, pour optimiser les usages dans la gestion des retenues hydroélectriques et lancer les études opérationnelles, techniques, économiques et juridiques permettant d'avancer dans l'analyse de faisabilité et la mise en œuvre des recommandations faites en 2021 par la mission conduite dans le bassin Adour-Garonne,

Optimiser les ouvrages existants avec, d'ici fin 2022 :

- le lancement d'un inventaire exhaustif des retenues d'eau en France (supérieures à 0,1 hectare) et un suivi des volumes stockés par méthodes satellitaires en lien avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES) pour une mise à disposition avant la fin 2022. 200000€ seront mobilisés pour l'inventaire et 1M€ via la mobilisation du PIA pour améliorer la disponibilité des données satellitaires, notamment pour la gestion de l'eau dans les sols ;
- le lancement mi-2022 d'un appel à manifestation d'intérêts pour la sélection d'une dizaine de territoires pilotes pour explorer les voies de remobilisation des volumes stockés non-utilisés.

RENFORCER LE RÔLE DU PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN DANS LA DÉTERMINATION DU VOLUME PRÉLEVABLE¹ HORS PÉRIODE D'ÉTIAGE

Une étape importante a été franchie en publiant en juin 2021 un décret définissant le volume dit prélevable à l'étiage, en période de basses eaux où les tensions sont maximales, et en confiant au Préfet de Bassin le soin d'encadrer sa détermination. Il paraît nécessaire aujourd'hui de poursuivre dans cette voie en ce qui concerne le « volume prélevable » hivernal. L'eau est également essentielle au bon fonctionnement des milieux en hiver : recharge des nappes phréatiques, régime d'écoulement des cours d'eau et apport d'eau douce jusqu'aux estuaires. Mais une fois que ces besoins sont satisfaits, il serait dommage de ne pas capter l'eau « excédentaire » pour la stocker pour l'été suivant. Un travail méthodologique est nécessaire pour évaluer ces volumes prélevables en hiver ; les ministères accompagneront les études nécessaires pour cela.

⇒ **L'État s'engage donc à :**

Lancer une expertise nationale (OFB, INRAe) pour établir d'ici fin 2022 d'une méthodologie pour la détermination des volumes prélevables en hautes eaux

Accompagner, dès 2022, une dizaine d'évaluations en sites pilotes, pour déterminer les volumes hivernaux prélevables en période de hautes eaux

Consolider le rôle du Préfet coordonnateur de bassin dans la détermination du volume prélevable en hiver, par un complément au décret de juin 2021

¹ Selon ce décret, « on entend par volume prélevable, le volume maximum que les prélèvements directs dans la ressource en période de basses eaux, autorisés ou déclarés tous usages confondus, doivent respecter en vue du retour à l'équilibre quantitatif à une échéance compatible avec les objectifs environnementaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ».

PARTIE 5

Assurer la continuité de la dynamique du Varenne

⇒ Un délégué interministériel sera nommé dans les prochaines semaines. Il sera chargé du suivi des actions et travaux engagés dans le cadre du Varenne et rendra compte de leur avancement aux ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En complément, l'État proposera une convention permettant de prolonger la dynamique du RMT CLIMA et de la cellule Recherche Innovation Transfert composée de l'Acta, d'INRAe et de l'APCA, pour diffuser les connaissances et faire émerger de nouveaux projets. Il mettra en place une cellule nationale d'appui aux PTGE.

Les travaux engagés par les filières agricoles feront l'objet d'un suivi dans le cadre des Conseils Spécialisés de France AgriMer qui s'adaptera aux spécificités de chacune. En complément, des plans d'adaptation au changement climatique des bassins, sous l'autorité des Préfets et en lien avec les comités de bassin, en lien avec les plans régionaux d'adaptation au changement climatique agricole impulsés par les Chambres régionales d'agriculture seront engagés en 2022.

Le Varenne, c'est concret dans tous les territoires.

Les préfets coordonnateurs de Bassin ont identifié les 10 actions prioritaires à l'échelle de leur bassin (voir liste en annexe), qui feront l'objet d'un suivi spécifique par les services de l'Etat. Une enveloppe dédiée de 13 millions d'euros du plan France Relance est ainsi réservée à ces projets. Le plan France 2030 pourra également être mobilisé le cas échéant.

France Relance au service des projets territoriaux

Depuis juillet 2020, 32 millions d'euros ont déjà été alloués dans le cadre du plan France Relance pour 36 projets liés à la gestion de la ressource en eau et s'intégrant dans un cadre collectif.



TÉMOIGNAGE

Création d'un réseau d'irrigation sur la commune d'Ollières (Var)

Cette zone viticole de 300 hectares va bientôt accueillir un réseau d'irrigation de 15 km. Le projet d'un montant total de 4500000 € a pu être bouclé grâce à l'aide France Relance de 1215000 €. Explications par Benoit Moreau, directeur du développement de la Société du Canal de Provence.

« Aujourd'hui, aucun agriculteur ne s'installe sans un accès à l'eau. Le projet d'Ollières va permettre de sécuriser l'alimentation en eau des terres viticoles, et in fine favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. L'objectif ici est de créer un réseau qui vise une vraie sobriété : l'important n'est pas

d'augmenter les rendements viticoles, mais de limiter le stress hydrique de la plante, de sécuriser les rendements et d'acquiescer une meilleure qualité de produit, donc une montée en gamme.

Il s'agit d'une irrigation de résilience, via un système goutte à goutte qui implique une faible consommation en volume donc une utilisation raisonnée de la ressource, mais aussi une diminution des coûts pour les agriculteurs. On apporte uniquement l'eau nécessaire. »



THÉMATIQUE 1

Se doter d'outils d'anticipation et de protection dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques

Président :

M. Frédéric Descrozaille, député de la 1^{ère} circonscription du Val de Marne

Rapporteur :

M. Hervé Lejeune, membre du CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux)

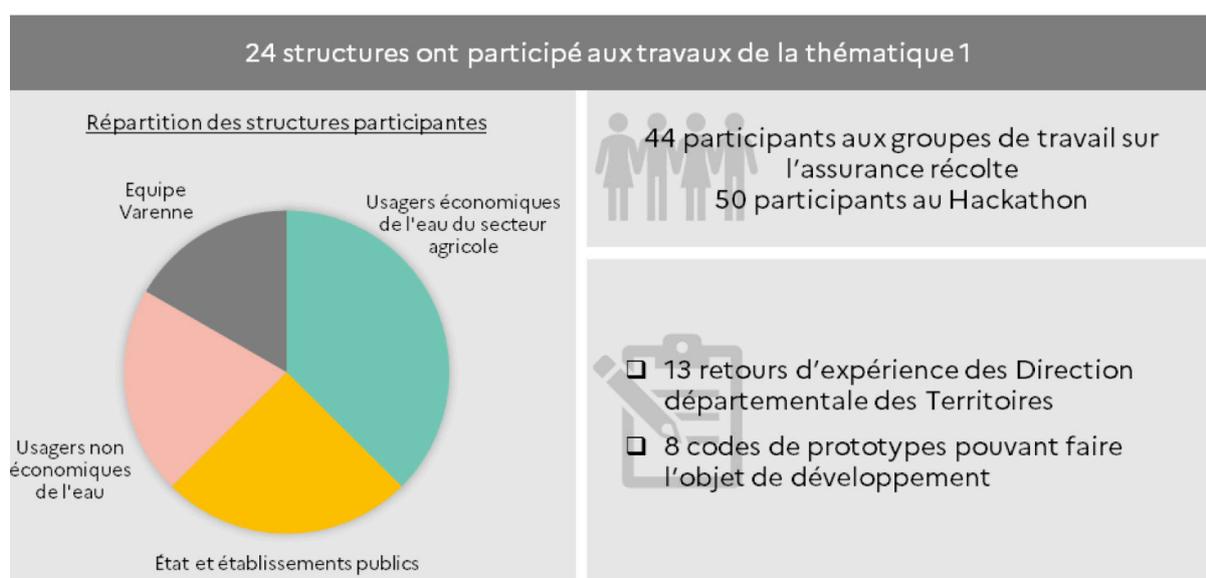
« L'expérience du groupe de travail n°1 a été extrêmement enrichissante, chacun des acteurs en a fait une priorité toutes affaires cessantes et s'est impliqué dans la réflexion commune avec beaucoup de rigueur. L'état d'esprit de chacun des participants et des membres des services qui ont assisté le travail du groupe a été celui d'une grande exigence vis-à-vis de soi-même et des autres, d'un très grand respect pour les fonctions et les approches de chacun avec le souci d'aboutir à une formulation sinon unanime du moins suffisamment consensuelle et approfondie pour honorer la demande du ministre. Grâce à ce travail, on peut se réjouir de la possibilité pour l'agriculture française de se projeter malgré le durcissement de l'adversité climatique qu'elle affronte. »

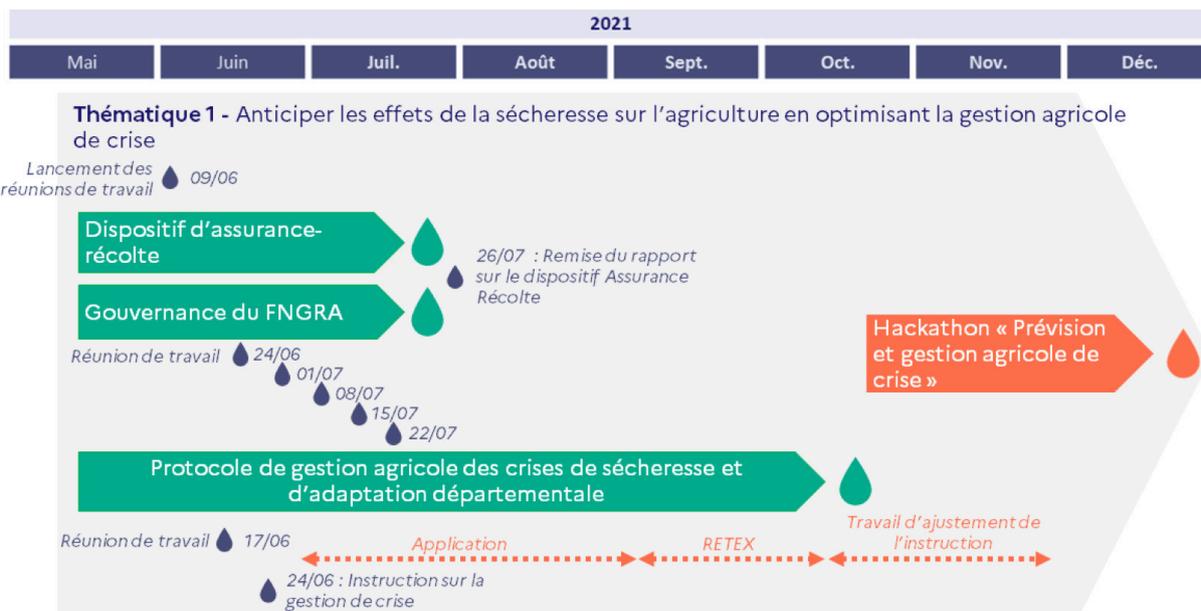
M. Frédéric Descrozaille, député de la 1^{ère} circonscription du Val de Marne

L'ambition de cette thématique est :

- **Améliorer les dispositifs de gestion de crise pour mieux anticiper et gérer les événements de sécheresse (assurance-récolte, fonds calamités et gestion de crise)**

Avec pour objectifs de se doter d'outils d'anticipation et de protection dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques





Productions de la thématique

- Recommandations du président Descrozaille
- Projet de loi n° 4758 portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture
- Instruction n°2021-487 du 22 juin 2021
- Retours d'expérience des DDT et synthèse portant recommandations
- Instruction élargie à de nouveaux aléas
- Codes mis à disposition dans le domaine public disponibles

THÉMATIQUE 2

Renforcer la résilience de l'agriculture en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et l'efficience de l'eau d'irrigation

Présidente :

Mme. Anne-Claire Vial, présidente de l'Acta – les instituts techniques (Association de coordination technique agricole)

Rapporteur :

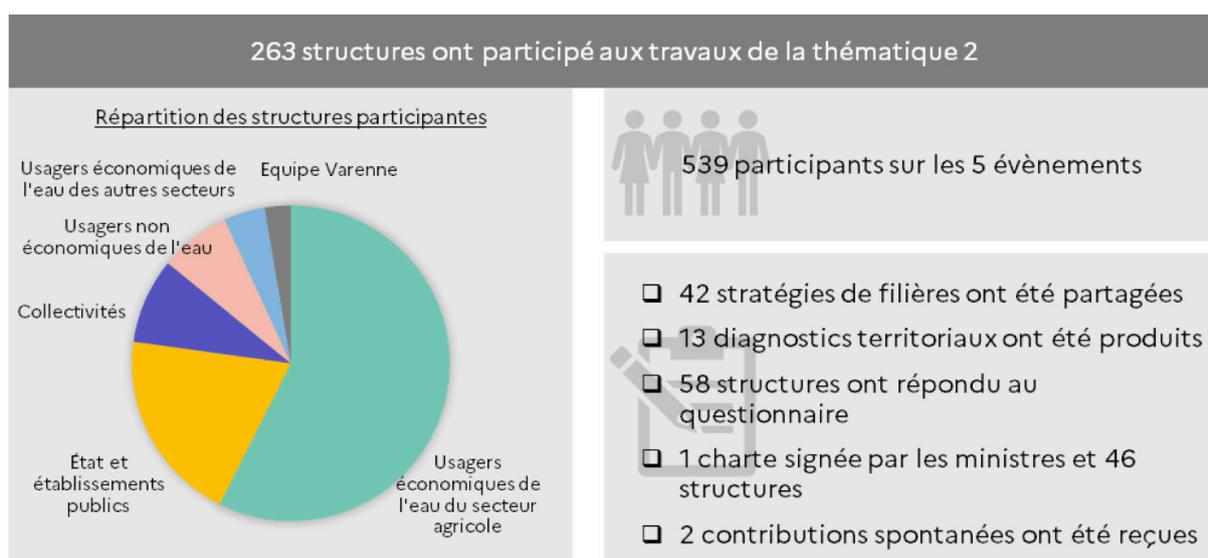
M. François Champanhet, membre du CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux)

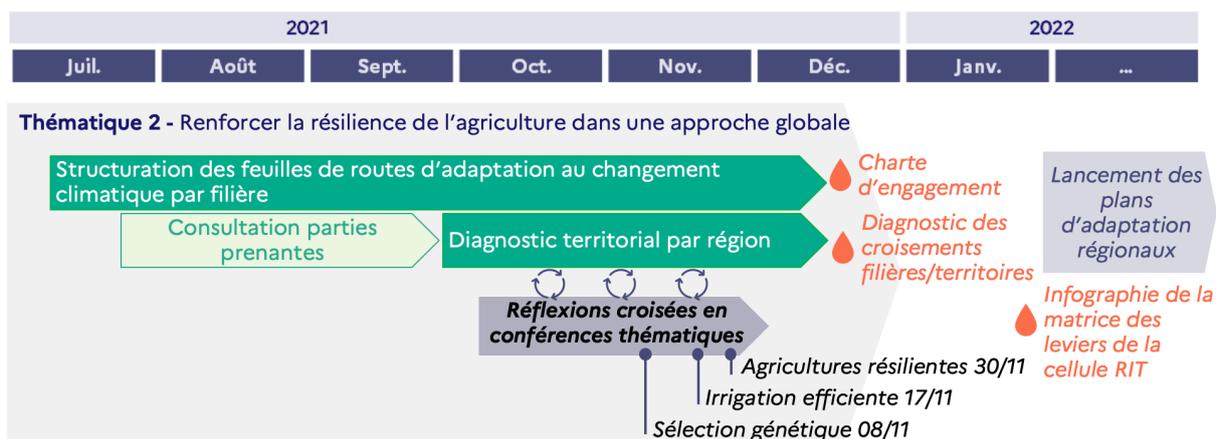
« Je tiens à remercier l'ensemble des participants aux travaux de la thématique 2 du Varenne que j'ai eu l'honneur de présider. Filières agricoles et agroalimentaires, parties prenantes, chambres d'agriculture et experts de la recherche ont fourni un travail remarquable, dans un laps de temps très court. Ce travail, très utile, a permis de mettre en lumière les enjeux latents de l'adaptation nécessaire de notre agriculture au changement climatique et a mobilisé l'ensemble des acteurs pour mettre en œuvre des solutions concrètes visant la garantie de notre sécurité alimentaire. »

Anne-Claire Vial, présidente de l'Acta – les instituts techniques (Association de coordination technique agricole)

La thématique 2 a lancé une réflexion portant sur l'évaluation par filière et par territoire des impacts du changement climatique, et sur les solutions pouvant être mises en place pour y faire face, par filière et à l'échelle des territoires avec pour ambition :

► **Aboutir à des stratégies d'adaptation au changement climatique des filières et des territoires**





Production des filières

- Notes synthétiques des filières en réponse à la consultation initiale
- Analyse des réponses des filières par la DGPE et le CGAAER
- Notes stratégiques des filières quant à l'élaboration de plan d'actions d'adaptation
- Charte d'engagement pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- Matrice des leviers cellule RIT

Travaux des Chambres Régionales d'Agriculture

- Diagnostics territoriaux d'adaptation au changement climatique dans chaque région

Productions issues des conférences thématiques

- Matrice des leviers pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et infographie
- Mise à disposition des enregistrements et des supports de présentation des conférences thématiques sur le site du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Productions issues des parties prenantes

- Questionnaire
- Synthèse des réponses

THÉMATIQUE 3

Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives », elle s'appuie sur l'expertise et la méthode à la recherche de solutions et d'actions opérationnelles

Présidents :

M. Jean Launay, président du Comité national de l'eau (CNE) et M. Luc Servant, vice-président de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)

Rapporteur :

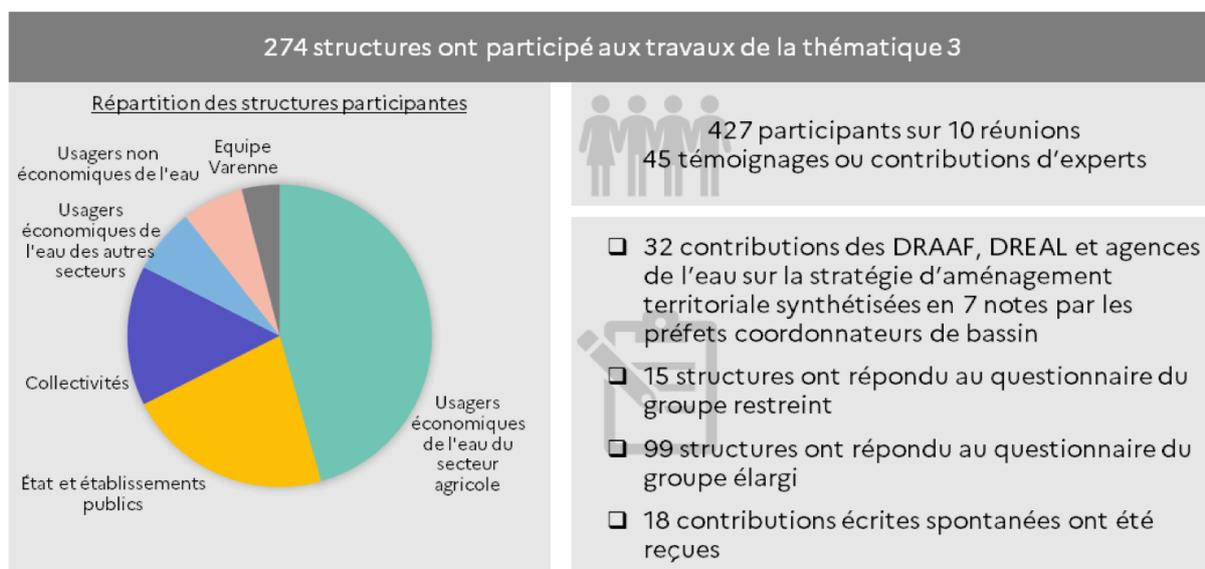
M. Hugues Ayphassorho, membre du CGEDD (Conseil général de l'Environnement et du Développement durable)

« Le Varenne agricole a été une occasion unique de replacer l'agriculture au centre des enjeux de la gestion de l'eau. Par les nombreuses interventions et la richesse des échanges que nous avons menés, nous avons recherché à apporter des réponses aux besoins en eau pour l'agriculture afin d'assurer notre sécurité alimentaire et pour accélérer la transition agricole attendue, et ce dans le respect des objectifs de bon état des milieux. La gestion équilibrée pour les différents usages est plus que jamais indispensable. »

M. Jean Launay, président du Comité national de l'eau (CNE) et M. Luc Servant, vice-président de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)

La thématique 3 avait pour ambition d'établir une vision raisonnée et partagée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme et notamment

► **Aboutir à des stratégies d'adaptation au changement climatique des filières et des territoires**





Productions issues des parties prenantes

- Questionnaire
- Synthèse des réponses
- Avis du Comité National de l'Eau sur le Varenne de l'eau

Productions du groupe de travail et de la task force PTGE

- Note de présentation, d'accompagnement et de mise en situation de la boîte à outils, à portée plus stratégique
- « Boîte à Outils » pour les PTGE
- Feuille de route individualisée des 15 projets PTGE et recommandations transversales

Productions du groupe de travail Ressources

- Note « Principes/schéma d'optimisation des ressources en eau mobilisables »
- Fiche récapitulative listant de manière synthétique et priorisée les principales actions proposées

Productions du groupe de travail stratégies d'aménagements

- Note d'analyse de l'enquête « 10 Projets » prioritaires d'action à 10 ans, lancée auprès des DRAAF, DREAL et Agences de l'eau
- Recommandations pour une prospective stratégique à horizon 2050

ANNONCES

Thématique 1 : Se doter d'outils d'anticipation et de protection de l'agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques.	1	Une réforme de l'assurance récolte fondée essentiellement sur la solidarité nationale. Ceci s'appuiera sur un doublement du budget public – national et européen -, pour atteindre 600 millions d'euros par an en moyenne.
	2	Des services de l'Etat organisés pour une gestion préventive des crises (actualisation des instructions techniques sur la base du retour d'expérience)
	3	Une meilleure anticipation des impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la ressource en eau (actualisation d'Explore 2070) Dans le cadre d'un hackathon, développement et accompagnement financier de solutions innovantes et fondées sur les nouvelles technologies au service des agriculteurs
Thématique 2 : Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation.	4	Des acteurs agricoles engagés à travers une charte signée par les filières et les chambres d'agriculture
	5	Partage de bonnes pratiques - Une mise à disposition publique de tous les leviers disponibles pour s'adapter au changement climatique (open source)
	6	Des partenariats Etat/Région pour accompagner la transition de l'agriculture (par exemple : création du GIP Occitanie avec le détachement de 2 ETP du ministère de l'Agriculture en 2022 et 300.000 € d'aides financières ; Partenariat signée avec la Région Sud en présence de la Chambre Régionale Sud)
	7	De nouvelles règles pour permettre à l'agriculture de s'adapter au changement climatique. Par exemple : un décret à venir pour adapter les calendriers d'irrigation en viticulture afin de concilier maintien de la qualité de la production et changement climatique
	8	680 millions d'euros déjà déployés : Au-delà des 380 millions € déjà programmés dans le cadre de France Relance, près de 300M€ complémentaires sont d'ores et déjà mis à disposition via France 2030, via différents appels à projets (« Démonstrateurs territoriaux » (87M€) ; « AgriTech » (90M€); AMI sur les compétences et métiers d'avenir (22M€); AAP sur les légumineuses (25 M€) et appel d'offres « Pré-séries » (25M€)
	9	Soutien à l'achat de matériel innovant au service de la 3e révolution agricole via le plan France 2030 par l'ouverture d'une ligne dédiée et dotée de 100M€ dès 2022 (premier guichet en février)
	10	Soutien à la structuration des filières alimentaires pour l'adaptation au changement climatique et la relocalisation des maillons industriels stratégiques via le plan France 2030 et l'ouverture d'une ligne dédiée et dotée de hauteur de 100M€ pour 2022
Thématique 3 : Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives.	11	Optimisation des usages dans la gestion des retenues hydroélectriques via le lancement de deux missions en 2022 sur le bassin Loire-Bretagne et le bassin Rhône Méditerranée
	12	Optimisation des ouvrages existants avec, d'ici fin 2022 : - le lancement d'un inventaire exhaustif des retenues d'eau en France (supérieures à 0,1 hectare) et un suivi des volumes stockés par méthodes satellitaires en lien avec le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) pour une mise à disposition avant la fin 2022. 200 K€ pour l'inventaire et 1M€ via la mobilisation du PIA. - le lancement mi-2022 d'un appel à manifestation d'intérêts pour la sélection d'une dizaine de territoires pilotes pour explorer les voies de remobilisation des volumes stockés non utilisés
	13	Consolidation et amélioration des PTGE via un complément d'instruction technique du 7 mai 2019 pour intégrer les pistes d'amélioration identifiées par les travaux du Varenne
	14	Renforcement, par voie réglementaire (modification apportée à l'article D.181-15-1), du rôle du Préfet de département afin d'améliorer les modalités de concertation, le calendrier et la prise de décisions nécessaires
	15	Amélioration de la connaissance des eaux non-conventionnelles via la création d'un observatoire dédié à la réutilisation des eaux usées traitées au sein du portail national de l'assainissement communal pour capitaliser les retours d'expérience et faire connaître ces techniques auprès des collectivités territoriales
	16	Expérimentation de l'utilisation d'eaux usées traitées aux usages dans les entreprises alimentaires. Un décret sera pris dans ce sens
	17	Financement de projets innovants (réutilisation d'eaux usées par exemple) par la mobilisation de l'appel à projets « Démonstrateurs Territoriaux » du plan France 2030 à hauteur d'une enveloppe indicative de 15M€
	18	Financement d'ouvrages hydrauliques (optimisation des ouvrages existants, dont curage, ou création) via la mobilisation de 13M€ du plan France Relance pour des projets pré-identifiés
	19	France 2030 : Au sein de l'enveloppe de 100M€ mentionnée en 10, une partie ira au soutien aux investissements dans les projets collectifs pour l'amélioration ou la création d'infrastructures hydrauliques en particulier ceux mobilisant les technologies les plus innovantes.
	20	Détermination, de manière objective, des volumes prélevables hivernaux afin de garantir la conciliation de tous les usages et offrir un cadre sécurisé aux porteurs de projets via un renforcement du rôle du Préfet coordinateur de bassin. Un décret sera pris dans ce sens pour compléter le décret du 23 juin 2021
	21	Lancement d'une expertise nationale (OFB, INRAE) pour la détermination d'ici fin 2022 d'une méthodologie pour la détermination des volumes prélevables en période de hautes eaux, lancement d'une dizaine d'évaluation en sites pilotes dès 2022
En transversal	22	Révision d'ici fin 2022 des plans d'adaptation au changement climatique des bassins, sous l'autorité des Préfets et en lien avec les comités de bassin, en lien avec les plans régionaux d'adaptation au changement climatique agricole impulsés par les chambres régionales d'agriculture
	23	Prolongation d'une convention entre l'Etat, l'Acta, l'INRAE et l'APCA pour coordonner et diffuser les travaux de R&D de l'ensemble des filières
	24	Création d'un délégué interministériel d'ici fin février pour garantir une suite et un suivi à haut niveau des travaux du Varenne

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Bérangère Abba
secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité
Tél : 01 40 81 18 11
presse.abba@ecologie.gouv.fr